



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fivaviana - Tanindrazana - Fandrosoana

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Unité de Coordination des Projets (UCP)

*PROjet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy
(PRODIGY)
P169413*

Crédit IDA 6780-MG

ADDENDUM N° 01

Demande de Propositions Systèmes d'Information
Conception, Fourniture et Installation

N° 028/2024-DP/PRODIGY

Objet : *« Solution et Service IDMS clef en main pour la déduplication et la gestion de l'identité Unique à Madagascar »*

Conformément aux dispositions de l'Article 8 – « Modifications au Dossier de Demande de Proposition » de la Section I. Instructions aux Proposants, le présent Addendum N°01 a pour objet de modifier les dispositions des Procédures d'appel à proposition de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » - IP 19.1 -IP 23.1 - IP 26.1 - IP 36.2 de la Demande de Propositions Systèmes d'Information N° 028/2024-DP/PRODIGY

ARTICLE N°01 : Modification des dispositions de la Section II « Données particulières de la Demande de Proposition (DPDP) » – IP 19.1 C. Préparation des propositions

La disposition de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » – IP 19.1 sera remplacée par la suivante :

Lire :

IP 19.1 : La Proposition doit être valable jusqu'à : **26/09/2024**

Au lieu de :

IP 19.1 : La Proposition doit être valable jusqu'à : **29/08/2024**

ARTICLE N°02 : Modification des dispositions de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » – IP 23.1- D. DATE DE REMISE DES OFFRES

La disposition de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » – IP 23.1 sera remplacée par la suivante :

Lire :

Aux seules fins de dépôt des Propositions l'adresse de l'Acheteur est la suivante :

Attention : *Coordonnateur du Projet PRODIGY*

Adresse : *Projet PRODIGY Ex-bureau de l'Office des Transmissions Militaires de l'État (OTME), Andafiavaratra, Antananarivo 101 – MADAGASCAR*

1er étage – Salle de conférence

La date et heure limites de dépôt des propositions sont les suivantes :

Date : 27 mai 2024

Heure : 14 h 00 mn heures locales

Les propositions reçues après la date et l'heure limite ne seront pas considérées quel que soit le motif du retard.

Au lieu de :

Aux seules fins de dépôt des Propositions l'adresse de l'Acheteur est la suivante :

Attention : *Coordonnateur du Projet PRODIGY*

Adresse : *Projet PRODIGY Ex-bureau de l'Office des Transmissions Militaires de l'État (OTME), Andafiavaratra, Antananarivo 101 – MADAGASCAR - 1er étage – Salle de conférence*

La date et heure limites de dépôt des propositions sont les suivantes :

Date : 29 avril 2024

Heure : 14 h 00 mn heures locales

Les propositions reçues après la date et l'heure limite ne seront pas considérées quel que soit le motif du retard.

ARTICLE N°03 : Modification des dispositions de la Section II « Données particulières de la Demande de Proposition (DPDP) » – IP 26.1 - E. OUVERTURE PUBLIQUE DES PARTIES TECHNIQUES DES PROPOSITIONS

La disposition de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » – IP 26.1 sera remplacée par la suivante :

Lire :

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes :

Adresse : *Projet PRODIGY Ex-bureau de l'Office des Transmissions Militaires de l'État (OTME), Andafiavaratra, Antananarivo 101 – MADAGASCAR, 1er étage – Salle de conférence*

Date : 27 mai 2024

Heure : 14 h 00 mn heures locales

Au lieu de :

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes :

Adresse : *Projet PRODIGY Ex-bureau de l'Office des Transmissions Militaires de l'État (OTME), Andafiavaratra, Antananarivo 101 – MADAGASCAR, 1er étage – Salle de conférence*

Date : 29 avril 2024

Heure : 14 h 00 mn heures locales

ARTICLE N°04 : Modification des dispositions de la Section II « Données particulières de la Demande de Proposition (DPDP) » – IP 36.2 - H. EVALUATION DE LA PARTIE FINANCIÈRE DES PROPOSITIONS

La disposition de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » – **IP 36.2** sera remplacée par la suivante :

Lire :

La date de référence pour le taux de change sera le **10 mai 2024**

Au lieu de :

La date de référence pour le taux de change sera le **15 avril 2024**

ARTICLE N°05

Toutes dispositions de la Demande de Propositions Systèmes d'Information N°028/2024-DP/PRODIGY non modifiées par le présent Addendum restent valables.